

EJ 2101279366

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'ESCRIME**  
représentée par sa présidente, Madame Isabelle LAMOUR  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 775 675 606 00062

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 2 602 278 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 979 068 €, le solde restant s'élève à 1 623 210 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

---

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **99 478 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **403 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

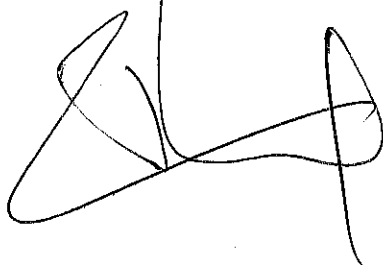
Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **3 005 278 €**.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **18 JUN 2015**

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE D'ESCRIME



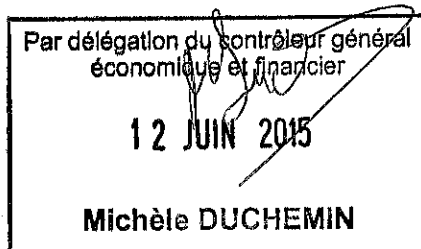
LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Thierry MOSMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL



2101 279 366

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

**Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère**

Assurer la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires

	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de licences	56374	55000	55000	55000	58000	59000	59000	59000	60000	60000
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	56374	55000	55000	55000	58000	59000	59000	59000	60000	60000
Nombre et taux de licences féminines	15693 (26,88%)	14604 (26,55%)	14604 (26,55%)	15390 (27%)	15240 (26%)	17110 (29%)	17110 (29%)	17110 (29%)	18000 (30%)	18000 (30%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	12638 (21,55%)	11847 (21,18%)	11847 (21,18%)	13 (0,02%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	121	121	74	76	78	78	78	80	80
<b>Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives</b>										
Solidité financière	-5,32	0	0	-3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	4,0 %	4,0 %
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>										
Rang sportif de la France	7	3	3	6	5	4	4	4	3	3
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>										
Taux de suivi médical complet - SHN	85,21%	%	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	69,05%	%	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Emplois d'avenir</b>										
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	31						
<b>Lettres de missions signées dans CTS-Web</b>										
Nombre et taux de lettres de missions signées	44 (89,7%)	45 (93,75%)	45 (93,75%)							

**Objectifs partagés**

Indicateur

Objectif	N°2		N°4		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Montant des fonds propres inscrits au bilan				-123 K€		96 K€		116 K€		138 K€
Nombre de clubs affiliés à la FFE	793	760	760	770	770	780	780	780	780	780
Pourcentage des licenciés âgés de 11 à 12 ans (en N+1) dont le licence sportive n'a pas été renouvelée (en %)	37%	34%	34%	33%	33%	32%	32%	32%	29%	29%
Nombre de clubs impliqués dans une activité "escrime" proposée au sein d'établissements spécialisés (IME/EPAD)	55	61	61	77	77	84	84	84	118	118
Nombre de clubs impliqués dans une activité "escrime" proposée dans le milieu scolaire (publique/privé - primaire/secundaire - CUS/ULIS)	444	441	441	462	462	491	491	491	513	513
Rang de la France aux championnats du monde seniors ou/et JO (classement des médailles)	7	6	6	5	5	3	3	3	3	3
Rang de la France aux championnats d'Europe cadets (indice POP)	6	5	5	4	4	3	3	3	3	3
Rang de la France aux championnats du monde juniors (indice POP)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Nombre de nouveaux diplômés fédéraux (tous niveaux de diplômes confondus)	180	160	160	195	195	200	200	200	200	200
Nombre de nouveaux diplômés RNCP (tous niveaux de diplômes confondus)	51	58	58	60	60	63	63	63	65	65
Nombre de nouveaux arbitres diplômés au niveau national	39	40	40	41	41	43	43	43	45	45
Nombre d'arbitres inscrits sur la liste ministérielle des juges et arbitres de haut niveau	35	38	38	40	40	42	42	42	45	45
Nombre d'élu(e) au sein des instances internationales	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Pourcentage de lettres de mission signées dans CTS WEB	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Assurer l'ancrage social des clubs sur le territoire</b>	<b>50 000 €</b>	<b>48 000 €</b>	<b>47 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
Action 1	25 000 €	23 000 €	23 000 €	2 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	11 000 €	9 000 €	9 000 €	2 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	14 000 €	14 000 €	14 000 €	0 €
Action 3	25 000 €	25 000 €	24 000 €	1 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	25 000 €	25 000 €	24 000 €	1 000 €
<b>Développer les infrastructures</b>	<b>46 000 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>24 000 €</b>
Action 1	46 000 €	22 000 €	22 000 €	24 000 €
Structuration fédérale	46 000 €	22 000 €	22 000 €	24 000 €
<b>Maintenir le rang de la France à l'occasion des championnats du monde seniors ou/et des JO (classement des médailles)</b>	<b>2 868 478 €</b>	<b>2 232 478 €</b>	<b>2 116 278 €</b>	<b>752 200 €</b>
Action 2	2 745 478 €	2 133 478 €	2 033 478 €	712 000 €
Indemnités de sélections des CTS (ICTS)	99 478 €	99 478 €	99 478 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	503 000 €	503 000 €	403 000 €	100 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 150 000 €	870 000 €	870 000 €	280 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	993 000 €	661 000 €	661 000 €	332 000 €
Action 3	123 000 €	99 000 €	82 800 €	40 200 €
Accompagnement sanitaire préventif	98 000 €	74 000 €	65 800 €	32 200 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	25 000 €	25 000 €	17 000 €	8 000 €
<b>Préparer la relève (cadets/juniors) à intégrer le collectif senior</b>	<b>1 117 000 €</b>	<b>744 000 €</b>	<b>615 000 €</b>	<b>502 000 €</b>
Action 2	1 102 000 €	729 000 €	604 000 €	498 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	479 000 €	250 000 €	222 000 €	257 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	623 000 €	479 000 €	382 000 €	241 000 €
Action 3	15 000 €	15 000 €	11 000 €	4 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	15 000 €	15 000 €	11 000 €	4 000 €
<b>Assurer la formation initiale et continue des arbitres</b>	<b>60 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
Action 4	60 000 €	45 000 €	45 000 €	15 000 €
Formations fédérales	60 000 €	45 000 €	45 000 €	15 000 €
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>	<b>10 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
Action 1	10 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €
<b>Renforcer le poids de la France à l'international</b>	<b>75 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>55 000 €</b>
Action 1	75 000 €	75 000 €	20 000 €	55 000 €
Programmes d'échanges internationaux	75 000 €	75 000 €	20 000 €	55 000 €
<b>Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes pratiquants</b>	<b>135 000 €</b>	<b>78 000 €</b>	<b>72 000 €</b>	<b>63 000 €</b>
Action 1	135 000 €	78 000 €	72 000 €	63 000 €
Structuration fédérale	135 000 €	78 000 €	72 000 €	63 000 €
<b>Former les éducateurs</b>	<b>52 500 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>2 500 €</b>
Action 4	52 500 €	50 000 €	50 000 €	2 500 €
Formations fédérales	6 500 €	5 000 €	5 000 €	1 500 €
Professionalisation de l'activité	46 000 €	45 000 €	45 000 €	1 000 €
<b>Structurer la direction technique nationale</b>	<b>11 000 €</b>	<b>11 000 €</b>	<b>11 000 €</b>	<b>0 €</b>
Action 3	11 000 €	11 000 €	11 000 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	11 000 €	11 000 €	11 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 424 978 €</b>	<b>3 312 478 €</b>	<b>3 005 278 €</b>	<b>1 419 700 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

FF Escrime / Direction des sports / DSA1 / DSMF

## Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

## CONVENTION D'OBJECTIFS

## FEDERATION FRANCAISE D'ESCIME

## Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 99 478 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
PEETERS Christian	DTN	X		7 729 €	
BAYLAC Frédéric	EN	X		4 726 €	
BOIDIN Franck	EN	X		4 726 €	
CLOS Emeric	EN	X		4 726 €	
DAURELLE Jean-Philippe	EN	X		4 726 €	
JANVIER Benoit	EN	X		4 726 €	
MARCELLIN Stéphane	EN	X		4 726 €	
NAEJUS Rudy	EN	X		4 726 €	
OBRY Hugues	EN	X		4 726 €	
SALESSE Michel	EN	X		4 726 €	
SRECKI Eric	EN	X		4 726 €	
VALLET-MODAINE Laurence	EN	X		4 726 €	
VERON Herbert	EN	X		4 726 €	
BARROIS Sébastien	CMN		X	945 €	
BERTHIER Franck	CMN		X	945 €	
BOULANGER Jean-Loup	CMN		X	945 €	
CARRIERE Patrice	CMN		X	945 €	
DI MARTINO Jean-François	CMN		X	945 €	
GROC Patrick	CMN		X	945 €	
PLUMENAIL Lionel	CMN		X	945 €	

TOTAL

71 056 €

+ charges correspondantes

28 422 €

Total de la subvention

99 478 €

ANNEXE 4



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du  
Compte :

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME  
36 AVENUE GENERAL DE GAULLE  
TOUR GALLIENI II  
93170 BAGNOLET

Domiciliation : CREDITCOOP COURCELLES

42659	00001	21026658707	63
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	G16 RTB

Numéro de compte bancaire international (IBAN)

FR 76	4265	0000	0121	0266	5870	753
-------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CQCFRPPXXX